

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 11 janvier 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 24/01/2022 Reçu en préfecture le 24/01/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220111-CC_03_2022-DE</p>
<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 39 Présents : 30 Suppléants : 2 Absents : 6 Pouvoir : 1 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 03/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 11 janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la grande salle de la Semine et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 05 janvier 2022</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Emmanuel GEORGES, Patrick CHAPEL, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD, Bernard THIBOUD, Philippe JACQUESON, Christian VERMELLE, Jean-Louis MAGNIN.</p> <p>Suppléants : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY, Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ.</p> <p>Pouvoir : Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON.</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX, Corinne GUISEPPIN, André BOUCHET.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance.</p>	

OBJET : ÉCONOMIE – Poursuite des travaux d'aménagement de la ZAE de Mabœz.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 4-1-1,
Vu la délibération n°CC 125/2018 du 12 juin 2018 déterminant le prix de vente des lots de l'extension de la Zone d'Aménagement Économiques (ZAE) de Mabœz à Corbonod,
Vu la délibération n°CC 153/2020 du 13 octobre 2020 portant sur la vente des lots de la ZAE de Mabœz.
Vu l'arrêté n°2020-088 autorisant la vente des lots avant l'exécution des travaux de finition délivrée par le Maire au nom de la Commune,
Vu le permis d'aménager modificatif N°PA0011181600001M02 portant le nombre de lots de 14 à 15.

Considérant que la CC Usse et Rhône aménage une zone d'activités, dite de Mabœz, à Corbonod, de 14 lots d'une surface totale de 33 342,85 m² (hors voirie et espaces communs).
Considérant que de premiers travaux sur cette zone ont permis d'aménager une voirie, non encore enrobée et d'effectuer les travaux de viabilisation.
Considérant que la commercialisation des lots de la ZAE a débuté.
Considérant que des travaux de finition restent à entreprendre.

Le Vice-président dit que le montant des dépenses déjà mandatées et à prévoir concernant la ZAE sont de 1 141 243 € et qu'elles se répartissent entre : acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôles, études techniques, travaux de viabilisation).

Le Vice-président rappelle que la CC Usse et Rhône a obtenu les subventions suivantes :

- Département de l'Ain : 158 746 € (dont 79 373 € restant à percevoir),
- État (DSIL – Contrat de ruralité) : 127 117 € (la totalité a été versée).

Le Vice-président précise qu'en accord avec le Département de l'Ain, un soutien financier complémentaire va être sollicité et que le solde de la subvention a été demandé).

Le Vice-président informe que le montant total des travaux est de 1 141 243 € (dépendances déjà réalisées + estimation), qu'il est de 855 380 € déduit des subventions déjà obtenues, soit un coût de 25,65 € au mètre carré.

Le Vice-président propose au Conseil communautaire de valider la poursuite des travaux sur la ZAE de Mabœz au regard de l'estimation proposée par le maître-d'œuvre soit pour un montant total de 402 300 € HT, décomposée ainsi et dont le détail est annexé à la présente délibération :

- Travaux préparatoire au chantier : 11 027,50 €
- Aménagement de la raquette centrale : 209 028,60 €
- Aménagement de l'entrée : 124 993,00 €
- Travaux d'éclairage public : 47 059,10 €
- Frais annexes : 10 191,80 €

Le Vice-président dit que ces travaux feront l'objet d'une consultation et dont le choix des entreprises retenues sera validé par le Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE la consultation des entreprises pour les travaux de finalisation de la ZAE de Mabœz dont le montant estimatif est de 402 300 € HT.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.